

## Évolution de l'actionnariat au cours des trois derniers exercices

Actionnaires	31 août 2013		31 août 2012		31 août 2011	
	% capital	% droits de vote	% capital	% droits de vote	% capital	% droits de vote
Bellon SA	37,71	50,91	37,71	49,61	37,71	47,61
First Eagle Investment Management <sup>(1)</sup>	3,70	4,99	3,57	5,02	3,97	5,85
International Value Advisers, LLC	N/A <sup>(2)</sup>	N/A <sup>(2)</sup>	N/A <sup>(2)</sup>	N/A <sup>(2)</sup>	3,21	2,48
Salariés	0,99	1,16	1,07	1,22	1,07	1,25
Autodétention	3,58	2,62	4,14	3,11	4,07	3,15
Public	54,02	40,32	53,51	41,04	49,97	39,66

(1) Agissant pour le compte de différents fonds dont elle assure la gestion (incluant le fonds First Eagle Funds, Inc.).

(2) N/A : Non applicable car pourcentage de détention du capital et/ou des droits de vote inférieur à 2,50 % pour la période considérée.

### Rachats et cessions d'actions Sodexo

Au cours de l'exercice 2012-2013 :

- le Conseil d'Administration a décidé, dans sa séance du 21 janvier 2013, en application de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Mixte du même jour, de mettre en œuvre le programme de rachat d'actions de la Société ;
- Sodexo a racheté 742 273 actions (représentant 0,47 % du capital) au cours moyen unitaire de 63,13 euros et moyennant des frais de négociation de 18 434 euros hors taxes. Sodexo a par ailleurs transféré 1 621 142 actions à l'occasion de levées d'options d'achat d'actions et détenait directement 5 620 453 de ses propres actions (représentant 3,58 % du capital) au 31 août 2013 destinées à couvrir différents plans d'options d'achat et d'attribution gratuite d'actions en faveur des managers du Groupe ;
- dans le cadre de la reprise des plans attribués par Sodexo Marriott Services et repris par Sodexo en 2001 (*SMS Plans*), Sodexo Awards (filiale à 100 % de Sodexo) a transféré 2 897 actions à l'occasion de levées d'options d'achat d'actions par des collaborateurs du Groupe aux États-Unis et ne détenait plus, au 31 août 2013, aucune action Sodexo, l'ensemble de ces plans étant arrivé à échéance ;
- la valeur comptable globale du portefeuille d'actions autodétenues au 31 août 2013 s'élevait à 309 millions d'euros.

Depuis le 31 août 2013, Sodexo n'a procédé à aucun rachat d'actions.

### Descriptif du nouveau programme de rachat d'actions (en application de l'article 241-2 du Règlement général de l'AMF) soumis pour autorisation à l'Assemblée Générale du 21 janvier 2014

- Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale du 21 janvier 2014, dans sa 11<sup>e</sup> résolution, de renouveler l'autorisation conférée au Conseil pour procéder au rachat d'actions propres en application des dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce. Cette autorisation serait valable pour une durée de 18 mois et remplacerait l'autorisation de même nature donnée par l'Assemblée Générale du 21 janvier 2013.
- Les titres détenus au 31 août 2013, dans le cadre du programme de rachat d'actions, sont destinés à couvrir différents plans d'options d'achat d'actions et d'attribution gratuite d'actions en faveur des managers du Groupe (pour de plus amples informations concernant les options d'achat d'actions et les attributions gratuites d'actions, se reporter section 7.3.4 du présent document).
- Les objectifs du programme de rachat, la part maximale du capital, le nombre maximal et les caractéristiques des titres que la Société se propose d'acquérir ainsi que le prix maximum d'achat sont détaillés dans la résolution soumise au vote de l'Assemblée Générale du 21 janvier 2014 présentée section 8.2 du présent document.

### 5.1.2.5 ACTIONNARIAT SALARIÉ

Au 31 août 2013, l'actionnariat salarié représentait 0,99 % du capital de la Société (dont environ 81 % détenus par l'intermédiaire de FCPE).

Le nombre de salariés actionnaires au 31 août 2013 était estimé à 35 215.

#### Plans d'Épargne d'Entreprise

Les accords de participation en vigueur au sein des sociétés françaises du Groupe permettent aux salariés, selon l'accord en vigueur dans chaque société, de verser les sommes issues de la participation dans un fonds commun de placement d'entreprise investi en actions Sodexo ou dans un compte-courant bloqué. Dans tous les cas, les avoirs des salariés sont bloqués pendant cinq ans en contrepartie d'avantages sociaux et fiscaux. Cependant, dans le cadre d'accords avec les partenaires sociaux, les salariés ont pu solliciter le déblocage anticipé exceptionnel de leurs avoirs conformément à la loi du 28 juin 2013.

#### Plan d'Épargne International

Le Groupe organise, à intervalles réguliers, des Plans d'Épargne Salariale à périmètre international. Le dernier en date, *Sodexo with me*, a été réalisé en 2008 et a permis à des salariés de plus de 20 pays de souscrire à une augmentation de capital réservée à un prix de souscription préférentiel. Deux formules de souscription ont été proposées aux salariés éligibles :

- l'offre « Plus » leur permettant d'investir jusqu'à 2,5 % de leur salaire annuel brut et de bénéficier d'un effet multiplicateur de la hausse de la valeur de l'action, ou d'un rendement garanti en l'absence de hausse ;

- l'offre « Classic » leur offrant la possibilité d'investir jusqu'à 25 % de leur rémunération annuelle brute et de percevoir l'intégralité de la plus-value dans l'hypothèse d'une hausse de la valeur de l'action Sodexo, tout en prenant le risque d'une baisse de cette valeur.

Que le salarié ait choisi l'offre « Plus » ou « Classic » ou les deux formules combinées, son investissement est bloqué pendant cinq ans, à l'exception des conditions de sortie anticipée prévues par la loi ou les règlements du plan.

En septembre 2013, les avoirs des salariés sont devenus disponibles. Une opération de communication a été lancée auprès des collaborateurs souscripteurs début juillet 2013, les alertant notamment sur la disponibilité de leurs avoirs le 18 septembre 2013.

Par ailleurs, depuis 2006, les salariés des filiales nord-américaines du Groupe ont la possibilité d'investir entre 1 % et 8 % de leur rémunération annuelle brute en actions de l'entreprise par le biais d'un *Employee Share Purchase Plan*. Les salariés participants bénéficient d'une décote de 10 % sur le prix de l'action. Compte tenu du taux de participation et des frais administratifs, ce plan est suspendu depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2012 : les investissements antérieurs à la date de suspension continuent de bénéficier des mêmes avantages qu'auparavant, en revanche aucun nouveau versement ne peut être effectué dans le plan. En cas de revente de ces titres avant une période de deux ans, les salariés doivent rembourser le montant de la décote dont ils ont bénéficié. Les salariés concernés n'ont pas participé au Plan d'Épargne International de 2008.